



Au bout de combien de temps peut-on réclamer un capital décès pro

Par **Maman 60**, le **21/01/2019** à **13:41**

Bonjour à tous j'aimerais savoir combien de temps est valable une demande de capital décès pro btp car j'ai retrouvé en faisant des rangement un papier concernant le capital décès de mon père qui nous a quitté en 2001 et que ma mère n'a jamais compléter malheureusement décédée également à ce jour et étant une de ses héritière je voulais savoir si il y avait un délai pour demander l'assurance décès de mon père et quelles sont les démarches à suivre ?
Merci d'avance pour vos réponses et conseils

Cordialement

Par **morobar**, le **21/01/2019** à **17:38**

Bonjour,
La prescription est de 2 ans.
Mais vous pouvez toujours demander la réalisation du capital décès.
Il faut donc écrire à la caisse Pro BTP.

Par **Maman 60**, le **21/01/2019** à **19:15**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse, je vais essayer oui